

Besançon Racing Club Tennis - Rachat par la BNP d'un prêt de 200 000 F contracté pour la réalisation d'un court couvert rue de Trépillot - Transfert de la garantie de la Ville

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 25 juin 1990, la Ville de Besançon a accordé sa garantie au BRC Tennis pour l'emprunt de 200 000 F qu'il a contracté auprès de la Banque Populaire de Franche-Comté pour financer la construction d'un court couvert, rue de Trépillot.

Suite à négociation avec la BNP, le BRC a obtenu le rachat de ce prêt pour lequel il reste un capital de 117 416 F à rembourser.

Il est proposé au Conseil Municipal de transférer sa garantie sur le nouveau prêt de 120 000 F contracté auprès de la BNP aux conditions suivantes :

- durée : 5 années
- taux : 5,30 %

et à autoriser M. le Maire à signer le contrat d'emprunt à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 28 janvier 2000.